

LOTO DAME DE CŒUR 2024

RÈGLEMENT DU TIRAGE

1. DURÉE ET DATE DU TIRAGE

Le tirage « Loto Dame de Cœur 2024 » est tenu par Société Culturelle du Lys Inc./Théâtre de la Dame de Cœur enr. (TDC) si nommé l'administrateur, et se déroule au Québec, à compter du lundi 15 avril 2024 dès 12h00 (HE), jusqu'au lundi 02 septembre 2024 à 13h00 (HE) (la « durée du tirage »). Le tirage aura lieu le vendredi 06 septembre 2024 à 13h00 (HE).

2. ADMISSIBILITÉ

Le tirage est ouvert à toute personne âgée de dix-huit (18) ans ou plus, ainsi que les employés, agents et représentants au TDC, de leurs sociétés et agences affiliées, de leurs agences de publicité et de promotion du TDC, des fournisseurs de matériels ou de services reliés au présent tirage ou de tout autre intervenant directement lié à la tenue de ce tirage ainsi qu'aux membres de leur famille immédiate. Pour les fins de présentes, on entend par famille immédiate : père, mère, frères, sœurs, enfants, conjoint(e) légal ou de fait, et toute personne avec lesquelles les employés, agents et représentants sont domiciliés.

3. MODE DE PARTICIPATION ET LIMITE

Les billets de tirage peuvent être achetés en ligne sur le site web du TDC au [www.http://damedecoeur.com](http://damedecoeur.com), dans la section « Loto Dame de Cœur ». La vente de billets se fait aussi par téléphone au 450 549-5828, option 1, ou en personne au bureau administratif du TDC du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00 (HE). Les billets seront également disponibles à la billetterie du TDC à partir du mercredi 03 juillet 2024, du mercredi au dimanche de 17h00 à 20h30 (HE) et lors d'événements extérieurs.

Chaque billet de tirage donne droit à un laissez-passer découverte pour un adulte et un enfant pour le spectacle "Victor et le cadeau des songes" du 3 juillet au 24 août 2024, avec possibilité de supplémentaires (voir annexe pour la procédure de réservation). Les laissez-passer découverte ne sont pas monnayables ni échangeables pour d'autre billet adulte ou enfant. Le participant peut en faire bénéficier une autre personne. Si le client a déjà acheté des billets de spectacle sans avoir acheté un billet de loterie, il ne peut pas demander un remboursement afin d'en bénéficier.

PRIX

À gagner :

- 1^{er} prix 10 000 \$ en argent
- 2^e prix Foyer extérieur (valeur de 800 \$) offert par Soudure Impériale, conçu en acier 1/8", peinture haute température, couleur noir mat, dimension 30" x 30" x 77", situé au 1426-B, rue Noël à Wickham (Québec), J0C 1S0;
- 3^e prix Une paire de billets pour un match des Canadiens de Montréal lors de la saison 2024-2025 (valeur de 500 \$) offert par les Équipements Adrien Phaneuf, situé au 92, rue Principale à Upton (Québec) J0H 2E0;
- 4^e prix: 1 forfait pour 4 personnes au Vignoble Coteau des Artisans (valeur de 260 \$) qui inclus une visite guidée du vignoble, dégustation de 6 vins, une planche du terroir et 4 coupes inao, situé au 1680 chemin de Béthanie à Béthanie J0H 1E1;
- 5^e prix Une entrée pour 5 personnes dans le même véhicule au Parc Safari (valeur de 250 \$) situé au 850, route 222 à Hemmingford (Québec) J0L 1H0;
- 6^e prix 250 \$ en argent offert par Mini Excavation M.P. Inc. situé au 628, 10e rang Est à Saint-Nazaire d'Acton (Québec) J0H 1V0;
- 7^e-8^e prix Une des deux cartes cadeaux de 100 \$ avec un panier découverte de 25 \$ (valeur de 125 \$ chacune) de la Microbrasserie des Brasseurs du Monde situé au 3755, rue Picard, porte 2 à Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1H3;
- 9^e-10^e prix 2 prix de 125 \$ en argent (valeur de 250 \$) offert par Excavation Sylvain Plante et fils Inc., situé au 219, rang Charlotte à Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0;
- 11^e prix Un panier cadeau (valeur de 75 \$) des produits du Domaine du Cap situé au 147, route 116 à Acton Vale (Québec) J0H 1A0.

4. CONDITION DES PRIX

Les prix sont acceptés tels que présentés, et attribué dans l'ordre décroissant.

5. ENDROIT DU TIRAGE

Le tirage aura lieu à Upton dans la province de Québec dans les locaux du TDC, situés au 611, rang de la Carrière, Upton (Québec) J0H 2E0, le vendredi 06 septembre 2024 à 13h00 (HE), en présence de témoins visuels et en direct sur Facebook.

6. CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner dépendent du nombre de billets vendus pendant la durée du concours, sans toutefois dépasser 500 participations.

7. ATTRIBUTION DES PRIX

Les gagnants seront contactés par téléphone ou par courriel par un représentant du TDC dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage et devront remplir et retourner un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité dans les sept (7) jours suivant sa réception.

À la suite de la confirmation de l'admissibilité du gagnant, l'administrateur ou ses représentants lui feront parvenir le prix dans un délai de quatre à six semaines. Dans l'éventualité où le prix est volumineux, le gagnant devra venir le récupérer au TDC, situé au 611, rang de la Carrière à Upton au plus tard le vendredi 29 novembre 2024 à 16h00, après avoir fixé un rendez-vous avec un représentant du TDC. Le prix ne sera soumis à aucune assurance et l'administrateur refuse toute responsabilité et cas de perte, d'endommagement ou d'envoi erroné du prix. Le gagnant reconnaît qu'à compter de la réception de son prix, l'exécution des services reliés à ce prix devient l'entière et l'exclusivité du fournisseur du prix.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

Vérification des inscriptions

La validité de toute inscription est sous réserve de sa vérification par l'administrateur. Toute inscription qui est illisible, incomplète, faite de manière frauduleuse ou autrement non conforme au présent règlement sera disqualifiée. Tout participant ou toute personne tentant de s'inscrire par un moyen contraire à ce règlement officiel du concours ou qui perturbe autrement le fonctionnement du concours sera disqualifié (e). Toute question d'admissibilité ou de disqualification de toute participation est finale et sans appel. Les inscriptions deviennent la propriété de l'administrateur et aucune d'elles ne seront retournées.

Nombre de prix / Gagnant

En participant à ce tirage, chaque participant reconnaît que l'administrateur ne sera pas tenu, en aucune circonstance, d'attribuer plus de prix que le nombre de prix disponible, comme établi dans le règlement officiel du tirage. Dans ce cas, pour quelque raison que ce soit (y compris notamment en raison d'une erreur de nature mécanique, électronique, humaine ou autre, d'un mauvais fonctionnement ou d'une défectuosité survenue dans la conception, la promotion, la gestion, la mise en place ou l'administration du concours), le nombre de gagnants déclarés ou le nombre de prix réclamés par les participants est supérieur au nombre de prix disponibles, l'administrateur se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de mettre fin au tirage partiellement ou totalement, sans préavis et d'attribuer le nombre approprié de prix parmi le nombre approprié de gagnants, tirés conformément au règlement du tirage parmi les inscriptions valablement soumises avant la fin du tirage.

Autres modifications au tirage

L'administrateur se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de modifier, d'annuler, de terminer ou de suspendre le tirage dans son entier ou en partie, pour toute cause ou circonstance, y compris notamment dans le cas où un événement échappant à sa volonté corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du tirage tel qu'un virus, un bogue informatique ou une intervention humaine non autorisée.

Exonération et exclusion de responsabilité par le participant

Les personnes gagnantes s'engagent à signer un formulaire de déclaration d'exonération de responsabilité, après lecture et approbation de la présente déclaration.

Nom des gagnants

En participant au concours, les gagnants autorisent l'administrateur et ses agences publicitaires et promotionnelles et leurs employés et autres représentants respectifs à diffuser, publier et autrement utiliser ses noms et déclarations relatives au concours ou tout prix, et ce, sans aucune forme de rémunération.

Renseignements personnels

À moins que les participants n'aient autorisé l'administrateur ou toute autre entité reliée au concours à la contacter, les renseignements personnels recueillis sur les participants relativement à ce concours sont utilisés uniquement pour l'administration de ce concours et sont assujettis aux différentes lois provinciales et fédérales à ce sujet et aucune communication, commerciale ou autre, non reliée à ce concours, ne sera envoyée au participant par l'administrateur.

Identité du participant

Aux fins du présent règlement, le participant est la personne qui apparaît sur le billet de tirage et qui s'identifie par une pièce d'identité, comme le permis de conduire au Québec. C'est à cette personne que le prix sera remis ou envoyé si elle est pigée et déclarée gagnante.

Légalité

Ce concours est assujetti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite du présent tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution des prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Fait à Upton en date du _____.

Nom de la personne gagnante

Signature de la personne gagnante

ANNEXE

PROCÉDURE DE RÉSERVATION POUR LES LAISSEZ-PASSER DÉCOUVERTE

Afin de pouvoir bénéficier d'un laissez-passer découverte valide pour un (1) adulte et un (1) enfant de 12 ans et moins, le bénéficiaire doit avoir acheté un billet pour le tirage "Loto Dame de Cœur".

Le détenteur du billet de tirage doit contacter la billetterie du TDC pour réserver leur laissez-passer découverte au 450 549-5828, option 1. Une réservation sera faite au nom du participant à la date de son choix.

Le laissez-passer découverte est une invitation pour un (1) adulte et un (1) enfant de 12 ans et moins pour assister à l'une des représentations de Victor et le cadeau des songes présenté du 3 juillet au 24 août 2024 ainsi qu'aux supplémentaires, le cas échéant. Le laissez-passer ne peut pas être utilisé durant une autre période et n'est pas transférable à une saison ultérieure.

Il n'est pas échangeable contre d'autres catégories de billet ce qui veut dire qu'il est impossible pour le participant de payer la différence de prix, puisque le laissez-passer découverte est non-monnayable. Par exemple, si vous désirez utiliser votre laissez-passer découverte pour 2 adultes, vous devrez payer le coût d'un billet de spectacle adulte, soit 65,50 \$, taxes en sus.

Le participant peut offrir son laissez-passer découverte à une autre personne. La même procédure de réservation s'applique. La personne qui reçoit le laissez-passer découverte, doit mentionner le nom de la personne qui a fait l'achat du billet de tirage afin de pouvoir en bénéficier.